

RETOUR D'EXPÉRIENCE

➡ Dispositif Part'âges

Services À Domicile du CORONG



Descriptif de la structure et du contexte

- **Statut juridique** : Association loi 1901 de droit privé non lucrative.
- **Siège** : MAEL-CARHAIX.
- **2 Antennes** : CALLAC et SAINTE TREPHINE.
- **Président** : M. Yoann LE NEILLON.
- **Directrice** : Mme Patricia LE CLEC'H.

Activités principales (voir p. 4 pour la signification des acronymes) :

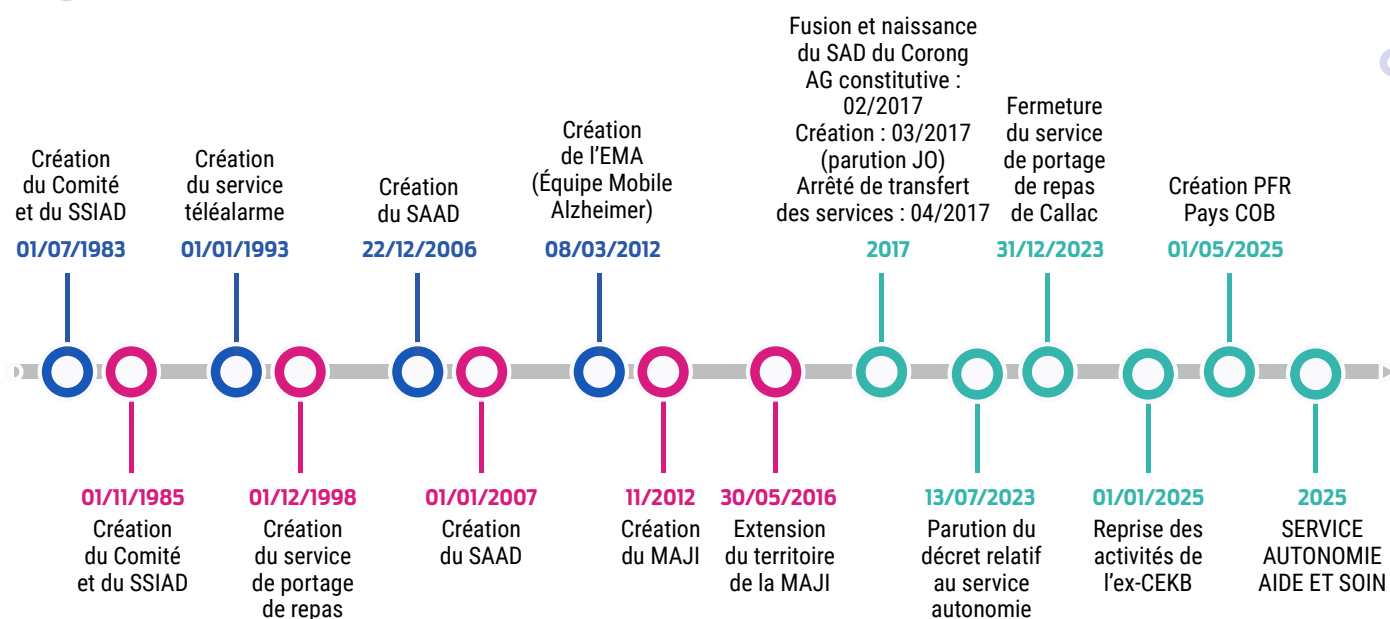
- SSIAD de 145 places PA dont 11 places PH autorisées.
- SAAD prestataire : environ 80 000 heures à l'année.
- SAAD mandataire : 2 796 heures rémunérées en 2024.
- Accueil de jour : 52 personnes accueillies en 2024.

Autres activités :

- ESA (Equipe Mobile Alzheimer : EMA).
- PFR (Plateforme de Répit des aidants).



Historique du SAD du CORONG



- Événements associés au CIE de Maël Carhaix.
- Événements associés au CCE de Callac.
- Événements associés au SAD de Corong.



Caractéristiques des conditions de travail

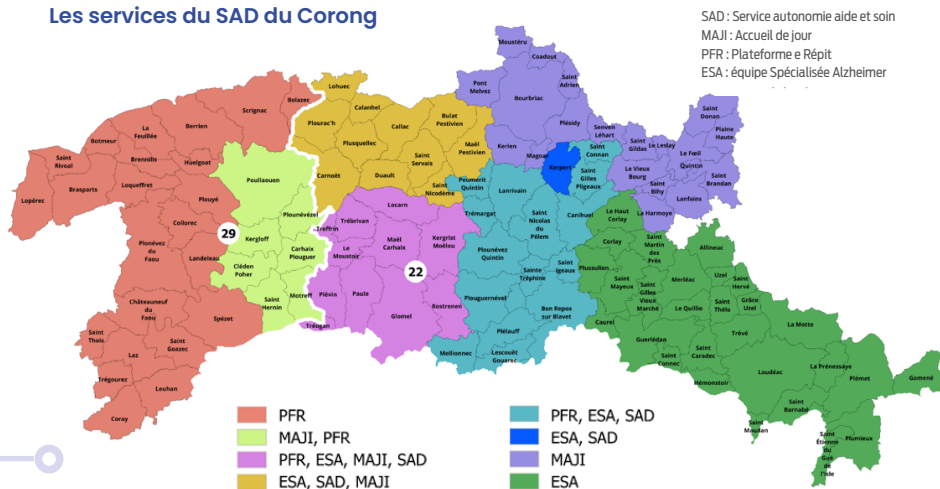
(couverture géographique, types de contrats de travail, nature des emplois, âges des salarié-es, horaires de travail, etc.)

- Activité principale : Aide au maintien à domicile des personnes accompagnées – Prestations d'aide et de soins – Accompagnements des aidants.
- Public : tout public – majoritairement personnes âgées et personnes en situation de handicap – secteur rural.
- Types de contrat : CDI et CDD à temps partiel ou temps plein choisi.
- Types d'emploi : aide à domicile, AES, AS, IDE et IDE coordinatrice, AVS, responsables de secteur, assistantes de planning, ASG, comptable, assistante RH et facturation (=assistantes techniques), ergothérapeute, secrétaire.
- Horaire de travail : variables selon le service. Pour le personnel de terrain : amplitude de 07h30 à 20h00, avec possibilités d'horaires coupés (matin + soir). Respect de la réglementation du temps de travail et de la convention de la branche de l'aide à domicile avec accords d'entreprise signés en 2021 (temps de travail et mesures salariales).
- Personnel administratif : 09h-17h00 (en général).

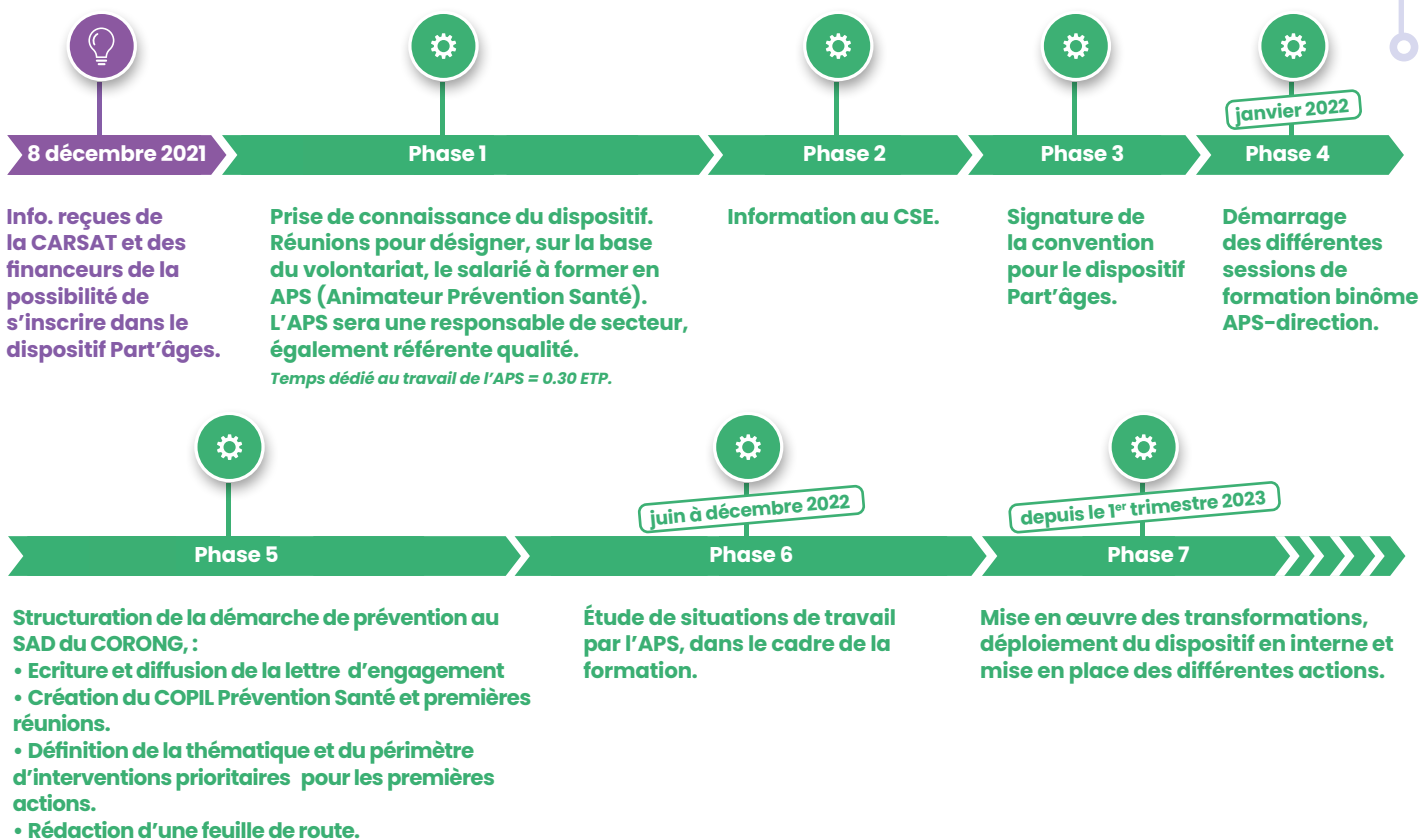
Pyramide des âges - exercice 2023

	Femmes	Hommes
Moins de 20 ans	2	0
20 à 29 ans	13	0
30 à 39 ans	24	3
40 à 49 ans	28	1
50 à 59 ans	53	2
60 ans et plus	26	3
Total	146	9

Les services du SAD du Corong



Les phases de l'action





Qu'ont-ils fait ? Avec quels leviers ? Pour quels effets ?

Le SAD du CORONG a choisi de s'inscrire dans le dispositif Part'âges pour :

- Améliorer la qualité de vie au travail ;
- Structurer la démarche de prévention des risques professionnels, permettant d'éviter les accidents du travail, améliorer les conditions de travail et sur du plus long terme, il devrait y avoir moins d'absentéisme ;
- Apporter une meilleure qualité aux prestations des usagers de tous nos services ;
- Favoriser l'attractivité des métiers.

Afin de structurer la démarche :

Un COPIL Prévention Santé est créé. Il est composé de la direction, de l'APS qui est également responsable de secteur et référent qualité, et de l'ergothérapeute du service ESA, aujourd'hui également membre du CSE.

Un animateur Prévention Santé est formé.

Une lettre précisant l'engagement du SAD du CORONG dans la prévention santé des risques à domicile pour les salariés est écrite et diffusée à tous les salariés et aux instances représentatives. Les axes prioritaires y sont définis.

Structuration de la démarche et le travail sur la prévention des risques professionnels à domicile au SAD du CORONG est favorisée par :

- Une volonté et une implication importante de la part de la gouvernance, de la direction, de l'APS, qui agissent dans le même sens, pour les mêmes objectifs (« alignement des planètes ») – dans une volonté d'implication et de respect de l'ensemble des salariés.
- Une bonne collaboration avec les instances représentatives du personnel.

La valorisation du travail réellement effectué par les équipes, le dialogue et la prise en compte de la parole des salariés prennent une part importante dans la démarche de Prévention des Risques au SAD du CORONG :

- Il a été décidé d'inclure les réunions du COPIL Prévention Santé aux réunions de la CSSCT. Lors de ces réunions, sont également invités et sont présents régulièrement les professionnels de la Santé au Travail (médecins ou infirmier). Les accidents de travail, les remontées de terrain par les salariés y sont étudiés et des pistes d'améliorations recherchées.
- Les salariés sont régulièrement informés de la démarche et des actions menées (notes d'informations, réunions d'équipes).
- L'APS participe aux réunions ou organise des temps d'échange avec les salariés de terrain ou les responsables des services pour recenser les problématiques rencontrées.
- L'APS peut se déplacer si besoin au domicile des bénéficiaires pour analyser de façon plus approfondie les situations de travail.

Ces temps d'échanges permettent de définir des axes prioritaires, et les actions à mener. Ils permettent aussi, en complémentarité avec l'étude d'indicateurs, de mieux alimenter le document unique de l'évaluation des risques professionnels (DUERP).

Exemples d'actions mises en place :



- Organisation de binômes AS/AD, AS/AS, AD/AD.
- Démonstration de l'utilisation du matériel par les IDEC aux AS, ou AD, sur le terrain.
- Organisation de formations sur l'utilisation du matériel à destination des AD.
- Distribution à tous les nouveaux bénéficiaires du document « Je suis aidé à domicile, je sécurise mon logement, 22 points clés » pour les sensibiliser aux risques à domicile.
- Dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail, expérimentation en 2023 de la mise en place d'une équipe semi-autonome. Expérimentation convaincante pour les salariés = déploiement de deux nouvelles équipes en 2025, avec objectifs sur du long terme de déployer à toutes les équipes.
- Conseil ou demande aux bénéficiaires d'acquisition de matériel ou de modifications au sein du lieu de vie (ex : draps de glisse, installation de lumières extérieures, etc).

**POUR ALLER PLUS LOIN,
CONTACTER**

Référente dans la structure :

Julie Salmeron – 02 96 24 71 61

rs.maelcarhaix@sadcorong.fr

LISTE ET SIGNIFICATION DES ACRONYMES UTILISÉS

- **AES** : accompagnant éducatif et social.
- **AG** : assemblée générale.
- **APS** : animateur prévention santé.
- **AS** : aide-soignant.e.
- **ASG** : assistant de soins en gérontologie.
- **AVS** : auxiliaire de vie sociale.
- **CDD** : contrat à durée déterminée.
- **CDI** : contrat à durée indéterminée.
- **CEKB** : comité d'entraide Kreiz Breizh.
- **COB** : centre ouest Bretagne.
- **COPIL** : comité de pilotage.
- **CSE** : comité social et économique.
- **EMA** : équipe mobile Alzheimer.
- **ESA** : équipes spécialisées Alzheimer.
- **IDE** : infirmier.e diplômé.e d'État.
- **IDEC** : infirmier.e diplômé.e d'État coordonnateur.trice.
- **MAJI** : maison d'accueil de jour itinérant.
- **PFR** : plateforme d'accompagnement et de répit.
- **RH** : ressources humaines.
- **SAAD** : service d'aide et d'accompagnement à domicile.
- **SAD** : service d'aide à domicile.
- **SSIAD** : service de soins infirmiers à domicile.